

Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICH, Amine OUAJJA, DEB TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Karim EL BOUJEN, Rachid EL SELEZ, Mohamed BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS(Arrivé à 20h30), Christelle NEDELEC(arrivée à 20h15)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représenté par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

Absents excusés :

Elsa FAUCILLON, AHCEN MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Renouvellement de la convention avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) dans le cadre des permanences juridiques au sein de la Maison de la Justice et du Droit

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant l'engagement de la ville de Gennevilliers pour le soutien à l'égal accès au droit pour tous et toutes, des permanences juridiques sont assurées à la Maison de Justice et du Droit dans différents domaines juridiques,

Considérant les besoins des Gennevillois.es en matière de droit de la famille,

Considérant le champs d'intervention du Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles en matière du droit de la famille, la ville a sollicité cette association pour qu'elle assure des permanences juridiques permettant aux Gennevillois.es de connaître leurs droits, d'obtenir des informations, de trouver conseil et orientation

Considérant que la convention actuelle est arrivée à échéance,

DELIBERE

Article 1 : Approuve le renouvellement de la convention entre la ville de Gennevilliers et le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles relative aux permanences en matière de droit de la famille au sein de la Maison de la Justice et du Droit.

Article 2 : Autorisation de signature de cette convention, ainsi que tous les documents annexes relatifs à celles-ci.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 04/10/23

Affiché le 06/10/23

Exécutoire le 06/10/23

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 3 octobre 2023